

Saffa : coopérative de cautionnement "Saffa"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 578

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Coopérative de cautionnement „SAFFA”

La société coopérative de cautionnement Saffa, créée avec une part du bénéfice de l'Exposition du Travail féminin de Berne, en 1928, pour conseiller et aider par des cautionnements des femmes professionnellement occupées, compte actuellement 441 membres, soit cinq de plus que l'année précédente.

Durant l'exercice écoulé, la société a reçu 145 nouvelles demandes de cautionnement; elle a effectivement cautionné 31 crédits, pour fr. 58.535, dont 18 pour des entreprises déjà existantes, trois destinés au perfectionnement professionnel, deux pour la reprise d'affaires, deux pour l'ouverture d'entreprises, deux pour directrices de succursales, etc. Dès le début de son activité jusqu'à fin 1940, la société a accordé 364 cautionnements, pour une somme de fr. 839.035, à des commerces ou des entreprises de transports, à des entreprises hôtelières, aux arts et métiers, à l'économie domestique, à des industries, à des inventions, à des professions libérales. Zurich vient en tête avec 128 cautionnements pour fr. 289.075; Berne suit avec 80 cautionnements pour fr. 148.550; Vaud vient en troisième rang avec 35 cautionnements pour fr. 82.900; viennent ensuite Genève avec 24 cautionnements pour fr. 50.500, St-Gall, Bâle-Ville, Lucerne, Neuchâtel (9 cautionnements pour fr. 25.800), etc. Ce sont le commerce, les transports et les arts et métiers qui enregistrent la plus forte augmentation de demandes de cautionnements.

Le remboursement des crédits s'est fait d'une

façon relativement satisfaisante; les débiteurs se donnent beaucoup de peine pour tenir leurs engagements. L'aggravation de la situation économique a eu de graves répercussions sur nombre d'entreprises. Certaines d'entre elles, dont on pouvait croire, en 1939, qu'elles pourraient se développer, sont dans une situation très précaire; d'autres sont condamnées; c'est aux propriétaires de pensions que la mobilisation a porté le plus grave préjudice; certains ont vu partir leurs hôtes du jour au lendemain, sans pouvoir obtenir le paiement des factures. C'est précisément dans les périodes troublées au point de vue économique qu'un appui matériel est doublement précieux; la société s'est efforcée d'aider des entreprises à se maintenir et à surmonter les difficultés actuelles, tandis qu'elle fait preuve de réserve lorsqu'il s'agit de créer une affaire. De concert avec l'Union suisse des coopératives de cautionnement, la Saffa a été chargée officiellement d'organiser une aide aux artisans et aux détaillants qui, par suite de la mobilisation, se trouvent dans des embarras financiers, sans qu'il y ait faute de leur part.

La société a pu tirer d'embarras bien des femmes de mobilisés en leur indiquant où et comment elles peuvent trouver de l'aide, en engageant des pourparlers avec les créanciers, en donnant des conseils pratiques pour leurs entreprises. Elle possède deux bureaux de renseignements financiers gratuits, l'un à Berne, dirigé par Mlle A. Martin, l'autre à Zurich, dirigé par Mlle Elisabeth Naegeli, qui ont donné, en 1939-1940, 1098 consultations. Au secrétariat de la société, à Berne, a été adjoint un office de comptabilité, qui a été chargé de boucler des comptes, de remettre des comptabilités en ordre, d'établir des comptes de profits et pertes, de remplir des bordereaux d'impôts; des associations féminines ont recouru à maintes reprises aux bons offices de la comptable. Cet office de comptabilité rend de précieux services, car il permet le con-

trôle des entreprises; il insiste pour que les femmes tiennent leurs livres en ordre; il constate que le nombre des entreprises possédant une comptabilité en ordre, donnant un idée exacte de leur situation, augmente chaque année.

S. C.

L'Assemblée générale de la Société s'est tenue au Lycéum de Berne, le 5 octobre au matin, profitant ainsi, comme l'a dit Mlle Dora Schmidt, de la réunion dans la ville fédérale de la «grande peur» de la Saffa, l'Alliance de Sociétés féminines suisses. Le rapport, présenté par Mlle Schmidt, et les comptes, ont été adoptés à l'unanimité, ainsi que la proposition du Comité de répartir comme suit le bénéfice de fr. 3.418,40 du compte de profits et pertes: 2,12 % comme paiement d'intérêts aux porteurs de parts sociales, soit fr. 2.509,75 et fr. 908,65, à compte nouveau. Le Comité a été réélu dans son ensemble, Mlle Dora Schmidt, qui ses nombreuses occupations tant à l'Office fédéral du Travail qu'à l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation, ont malheureusement obligée à donner sa démission, étant remplacée à la présidence par Mlle Clara Aellig (Berne), Dr. en philosophie, qui a rédigé pendant longtemps le *Bulletin de presse* de l'Association suisse pour le Suffrage. Le Comité, on le sait, comprend trois membres romands, soit Mlles S. Brenner (Genève), Linette Comte, avocat (Lausanne), et Mlle Recordon-Sillig (La Tour de Peilz).

Parmi les questions posées au cours de la discussion du rapport du Comité, relevons celle de Mlle Gourd, qui insista sur les services que rendrait l'organisation en Suisse romande d'un Bureau de renseignements financiers comme ceux de Berne et de Zurich. Espérons que le représentant de la Banque populaire, en collaboration avec laquelle sont organisés ces bureaux, et qui assistait à cette séance, aura pris bonne note de cette requête!

M. F.

la matière. Notre sécurité dépend du triomphe de l'esprit. Loin de nous laisser dominer par les préoccupations économiques, nous adopterons nos possibilités à celles du pays en pratiquant l'entraide dans le pays et hors du pays; nous restaurerons la vie de famille sans laquelle il n'y a pas de moralité publique. Chaque femme a la possibilité de créer un foyer en y accueillant des jeunes malheureux. Et nous apprendrons aussi à penser notre vie, en renonçant à une vaine agitation et en consacrant nos réflexions à cette vérité que la condition du renouveau, c'est la mise en pratique des principes de l'Évangile.

S. B.

(Retardé, faute de place.)

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Féminisme 1940.

C'est devant un auditoire nombreux et des plus attentifs que Mlle Gourd, présidente de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, a ouvert le 7 octobre la série des conférences féministes de l'automne, série qui présente une importance toute spéciale, puisque c'est le 1^{er} décembre prochain que les électeurs auront à se prononcer sur l'introduction du vote des femmes dans le canton.

Dès le début de son exposé, l'oratrice releva les uns après les autres les motifs pour lesquels, aujourd'hui plus que jamais, se pose la question du vote des femmes, et cela dans un esprit de collaboration et avec le but de servir mieux la famille et le pays. Étudiant les problèmes actuels que la guerre a rendus dans certains cas plus brûlants encore (travail féminin et chômage, nationalité de la femme mariée, moralité publique, approvisionnement et ravitaillement, etc.) Mlle Gourd montra d'autre part toutes les initiatives prises par les féministes depuis le début de la guerre, toutes les tâches vaillamment supportées par les femmes, et dont l'amplitude va toujours croissant: services auxiliaires de l'armée et service complémentaire féminin, entraide sociale à l'intérieur de notre pays comme dans le vaste champ des misères internationales, économie ménagère, éducation nationale et civique, défense de l'esprit suisse, etc. Mais ces tâches, ces responsabilités qui pèsent sur elles, combien plus complètement les femmes suisses les rempliraient le jour, où, véritables citoyennes de leur pays, elles pourraient de la sorte apporter à la vie publique les forces neuves et la bonne volonté de ces «réserves nationales» qu'aucun de ceux qui préconisent notre avenir n'a le droit d'ignorer à l'heure actuelle! C'est donc sur la note vibrante d'un appel que se termina cette fort intéressante revue des caractéristiques du mouvement féministe en 1940, mouvement aussi vivant que jamais et dont les circonstances démontrent chaque jour l'utilité.

devoir prendre; mais ceci ne concerne que les garde-malades privées et pas le personnel hospitalier.

Nombre d'institutrices et de froebeliennes sont rentrées au pays, ne pouvant plus travailler à l'étranger, d'où encombrement de la profession, et cela par des éléments qui n'ont pas toujours reçu une préparation suffisante. Les laborantines peuvent encore trouver des places, les établissements militaires leur offrant des débouchés là où une activité civile fait défaut.

G. N.

(Librement traduit et résumé de l'allemand par J. GUYEBAUD.

Petit Courrier de nos Lectrices

Henriette à plusieurs. — *N'est-il pas triste, devant l'actuelle levée de boucliers contre le travail féminin de constater que beaucoup de femmes sont parmi ceux qui voudraient interdire à une femme mariée de travailler? Celles-ci ne voient la question que par un très petit côté, et se représentent naïvement que, si on faisait une loi contre le travail des femmes mariées, ce seraient les femmes célibataires qui en profiteraient. Mais l'expérience l'a prouvé: les attaques contre le travail de la femme mariée ne sont que le prétexte de celles contre le travail des femmes tout court, et celles qui applaudissent actuellement aux menaces de renvoi seraient bien vite à leur tour en butte aux mêmes menaces et aux mêmes interdictions. C'est donc non seulement par solidarité, mais dans leur propre intérêt, que toutes les femmes devraient s'unir en cette période d'inquiétante réaction.*

Jacqueline S. à Perplexe (N° 575). — *Je ne comprends pas que vous hésitez à répondre à la question que vous posez: vaut-il mieux faire faire pour cent francs de travaux pas absolument urgents à des artisans, ouvriers, etc.? ou donner cette même somme à un bureau de bienfaisance? Car indépendamment de la valeur morale du travail, telle que supérieur à celle de l'aumône parce qu'elle respecte la dignité individuelle, le geste de faire travailler ne se bornera pas au tapissier ou au relieur que vous employerez. En effet, ce que vous leur paierez ne restera pas dans un tiroir, mais ira chez leur boulanger, le marchand de charbon, le propriétaire, sans compter les fournisseurs d'étoffes, de clous, de papiers, etc., etc., chez lesquels votre commande les amènera à faire des achats. Vos cent francs circulant de la sorte deviendront une source de travail, donc de santé morale et économique, dans votre région.*

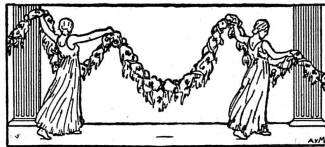
robe, une traine peut-être.

Léonarda. — Bien sûr, une conclusion! Elle m'a déjà été promise; tâche d'en obtenir autant... c'est nécessaire.

Björnson pensait, en effet, à écrire un cinquième acte pour sa *Léonarda*. En fait, il ne publia rien. Lui-même jugeait la pièce d'Ibsen d'un métier superbe, mais «d'un esprit grossier». Il pensait qu'une protestation générale s'élèverait sous peu. (Citée d'après Robert Nelfendand, *Pölitiken*, 4 déc. 1924.)

(A suivre.)

Dorette BERTHOUD.



A travers les Sociétés

Fédération des Sociétés féminines bernoises.

Du résumé que la Fédération donne du rapport de son secrétariat, mentionnons le travail d'organisation cantonale pour la collecte du 1^{er} août, et ensuite pour la répartition des sommes reçues en faveur de l'aide aux mères, soit fr. 120.000.

Exposition nationale; mobilisation; confection des petits drapeaux bernois qui flotteront à Zurich; organisations diverses d'aide aux militaires et aux civils; création d'un bureau pour les Suisses rentrant au pays. Secours d'hiver pour chômeurs et leurs familles. Des conférences, un bazar au profit du Home Pestalozzi; la répartition des 16.000 paires de chaussettes militaires commandées à de nombreuses ouvrières à domicile du canton. Telles sont quelques-unes des tâches de l'année écoulée.

Suit un rapport du Home Pestalozzi, dont la construction a été terminée dans le courant de l'été 1939, et qui a pu à son ouverture, le 23 octobre, recevoir douze écolières. La place nous manque pour faire mieux que de citer en passant les rapports respectifs de la Commission pour l'électorat féminin ecclésiastique, de celles de l'étude des lois, des cours itinérants de cuisine, et enfin du bureau donnant des renseignements sur des questions juridiques.

M.-L. P.

„La Source”

La grande moitié du rapport sur le dernier exercice de l'École de garde-malades de la *Source* est consacrée au souvenir ému des disparus de l'année qui ont joué un rôle important dans la marche de l'institution, et en première ligne, le pasteur Vuilleumier, directeur général, et le Dr de Marval, président.

La mobilisation a imposé des tâches si éreçantes au directeur, aux infirmières, aux médecins, aux présidents des Conseils, que nous ne saurions donner ici un exposé de ces efforts. La participation à l'Exposition nationale a exigé aussi un travail long et minutieux, celui-ci de statistique surtout.

M.-L. P.

Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud.

Prévue pour le 18 mai dernier, l'Assemblée générale de la Fédération des Unions de Femmes vaudoises, qui devait coïncider avec la célébration des 25 ans d'existence de la Fédération, dut être ajournée; elle s'est tenue modestement le 18 septembre dernier au Comptoir, sous la présidence de Mlle F. Fonjallaz. Toutes les Unions, sauf deux, étaient représentées.

Dans son rapport annuel, Mlle Fonjallaz a indiqué comment le travail des Unions s'est adapté

aux circonstances et aux responsabilités nouvelles des femmes. La Fédération s'occupe de la répartition de la collecte du 1^{er} août en faveur des mères nécessiteuses; elle a créé un centre de liaison des Sociétés féminines et des œuvres sociales, et est restée en contact avec les grandes Associations féminines suisses, comme avec le groupement *Femme et Démocratie* et les autres Centrales féminines cantonales. Elle est représentée dans le Comité consultatif des femmes suisses en liaison avec l'Office fédéral de guerre, s'intéresse activement aux œuvres sociales de l'armée; c'est par son intermédiaire qu'ont été réparties dans le canton les 12.000 paires de chaussettes militaires que l'Union suisse du travail à domicile a fait tricoter. Membre du Cartel de secours aux enfants victimes de la guerre, elle a encore créé l'entraide patriotique vaudoise, en étroites relations avec le Service complémentaire féminin militarisé, et avec l'aide à l'agriculture par la jeunesse. Mlle Subilia-Thélin (Lausanne) représente les femmes dans la commission d'arbitrage des conflits relatifs aux caisses de compensation.

Après avoir présenté les comptes de la Fédération qui ont été approuvés, Mlle Berdoz (Moudon) a évoqué avec émotion l'activité multiple et généreuse de Mme Gillibert-Randin, décédée le 1^{er} avril dernier, et Mme Jaquier (Aigle) a relevé les grands services rendus à la Fédération par son ancienne vice-présidente, Mme Soutter-Chausson, décédée le 18 mai. Puis la doyenne du premier Comité de la Fédération, Mlle Elisa Serment, au nom de toutes celles qui ont œuvré dans le pays, a adressé un chaleureux appel aux femmes, dont la mission est de donner la vie et de la conserver, pour qu'elles préparent aux jeunes un avenir meilleur.

La séance s'est terminée par une causerie d'une inspiration très élevée de Mlle Madeleine Hahn, présidente de l'Union suisse des Amies de la jeune fille, intitulée *Qu'est-ce que le pays attend de nous, femmes suisses?* Répondre à cette question serait émettre sur un avenir que personne ne connaît. On s'attend à des temps nouveaux, émanant d'un esprit nouveau; or cet esprit nouveau, les femmes peuvent le préparer. Parce que Suisses, nous ne croyons pas au triomphe de la force, ni à la valeur primordiale du nombre, mais nous croyons que le jour viendra où l'esprit dominera

Garnet de la Quinzaine

Samedi 2 novembre

GENÈVE. — Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel; 16 h. 45: *George Sand au temps où elle était grand-mère*, causerie par Mme L. Pommier.

Lundi 4 novembre

GENÈVE. — Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle: *La femme dans l'Etat de demain*, conférence suivie d'une discussion par M. Maurice Veillard, juge au Tribunal de Lausanne. Thé après la séance: 0.50.

Lundi 11 novembre

GENÈVE. — «Connaissance du pays», série de conférences sur la littérature suisse allemande, organisée par plusieurs Sociétés féminines, 18 h. précises, Lycéum-Club, 1, rue Chauvonniers; *La vie et l'œuvre de Maria Waser*, par Mme Marianne Gagnebin, présidente du Lycéum de Neuchâtel, et membre de la Société des Ecrivains suisses. Entrée: fr. 1.—.

La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-College - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

N'oubliez pas de souscrire pour le Don National et la Croix-Rouge Aide aux mobilisés, et à leurs familles

Chèques postaux III. 3519, Berne

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

